

# CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

### DU 29 OCTOBRE 2019

L'an 2019 et le 29 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SPITZNER Francis, Maire.

**Etaient présents :** Mmes BOUCHOU Christiane, DEWIER Valérie, GROS Marianne, MM DECEVRE Hervé, DELANDRE Frédéric, GONON Bernard, MOREL Fernand, RAPET Gilles, RIGAUD Michel

**Absents excusés :** Mmes CUZIAT Régine, HALITIM Véronique, M. LUCOT Christophe

**Secrétaire de séance :** Mme BOUCHOU Christiane

#### 1- Reversement TEOM par les locataires - année 2019

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de demander aux locataires occupant des logements ou locaux communaux de rembourser à la commune la taxe d'enlèvement des ordures ménagères correspondant au bien loué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DEMANDE au Maire de procéder au recouvrement des sommes correspondant à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères par les locataires ci-après désignés :

LOCATAIRES	REVENU CADASTRAL DU BIEN LOUE	MONTANT TEOM (13.71 %)
BERGER	1 312 €	180 €
SNACK BAR LES PLATANES	730 €	121 €
LADOUX	985 €	135 €

#### 2- Frais de fonctionnement du regroupement pédagogique année 2017-2018

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état des frais de fonctionnement du regroupement pédagogique pour l'année 2017-2018 qui s'élève à 211 585.00 € pour les deux écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE le document présenté par le Maire
- AUTORISE le Maire à reverser la somme de 3 557.96 € à la Commune de la Balme Les Grottes.

VOTES POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0

DELIBERATION APPROUVEE

*Arrivée de Madame GROS Marianne à 18h53*

#### 3- Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG38

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 juin 2015 approuvant les modalités de rémunération du CDG38 pour la mission de passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu la décision d'attribution de la commission d'analyse des offres du CDG38 en date du 4 juin 2019 au groupement SOFAXIS / AXA du marché relatif à la prestation d'assurance des risques statutaires

pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés au Centre de gestion et pour lui-même ;  
Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 juillet 2019, autorisant le Président du CDG38 à signer le marché avec le candidat SOFAXIS / AXA ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2023 proposé par le CDG38 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2023. Les taux et prestations suivantes :

\* Formule tous risques pour les agents affiliés à la CNRACL

Franchise de 10 jours au taux de 6.23 % (commune employant moins de 10 agents CNRACL)

\* Formule tous risques pour les agents permanents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires affiliés à l'IRCANTEC

Franchise de 10 jours au taux de 1.23 %

- PREND ACTE que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;

- AUTORISE le Maire à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

- PREND ACTE que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 6 mois.

VOTES POUR 10	CONTRE 0	ABSTENTIONS 0	DELIBERATION APPROUVEE
---------------	----------	---------------	------------------------

#### **4- Budget d'investissement - décision modificative n°2**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer le poteau d'incendie situé près de l'église. Les crédits inscrits au budget 2019 ne sont pas suffisants pour régler cette dépense imprévue. Le Conseil Municipal valide les virements de crédits ci-après :

##### **CREDITS A OUVRIR :**

CHAP 21 - COMPTE 21568 matériel et outillage d'incendie et de défense civile **4 300 €**

##### **CREDITS A REDUIRE :**

CHAP 020 - COMPTE 020 dépenses imprévues **- 4 300 €**

VOTES POUR 10	CONTRE 0	ABSTENTIONS 0	DELIBERATION APPROUVEE
---------------	----------	---------------	------------------------

#### **5- Questions diverses**

\* *Via Rhône* : le Maire présente la dernière version du plan d'aménagement de la portion RD65G entre la Balme les Grottes et le Pont de Lagnieu.

\* *Courrier de remerciements* : les Simples de Vertrieu remercient la municipalité pour avoir subventionné l'évènement « de graines en contes » qui fut un succès.

\* *Téléalerte* : le Maire a contacté quelques communes utilisatrices qui ont confirmé leur intérêt pour cet outil. Un formulaire d'inscription sera diffusé à la population prochainement.

\* *Tour de table* :

- Monsieur MOREL informe le conseil de la réalisation d'une clôture autour de la station de pompage (travaux réalisés par le syndicat des eaux)

- Monsieur MOREL explique aux élus que les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux vont se poursuivre en 2020 : sanitaires de la cantine, accès à la salle des fêtes ainsi que signalétique +rails de guidage vers le groupe scolaire, la mairie et l'église. Des demandes de subventions seront déposées auprès du département et de l'Etat.

- Monsieur GONON rappelle que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h15 au monument aux morts.

- Monsieur DELANDRE informe l'assemblée au sujet de la réalisation du Vertroland 2019 qui est en cours de préparation.

**Prochain conseil : le 9 décembre 2019 à 18h30**